

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

2024

Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach

Service Prévention et Gestion des Déchets

30 rue de l'Ecluse - 68600 BIESHEIM

Tél. 03 89 72 02 54

dechets@alsacerhinbrisach.fr

SOMMAIRE

1	LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
1.1	Territoire desservi.....	4
1.2	Organisation du service	6
1.3	Moyens humains.....	6
1.4	Organisation de la collecte	7
1.5	Les déchèteries et points verts	10
1.6	Tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire	13
1.7	Tonnages collectés en déchèteries et points verts.....	16
1.8	Sites de traitement des déchets	18
1.9	Sensibilisation des usagers et prévention à la production des déchets (à modifier-Carine) ..	19
2	LES INDICATEURS FINANCIERS	21
2.1	Modalité d'exploitation du service public de prévention et de gestion	21
2.2	Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement.....	21
2.3	Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	22
2.4	Modalités d'établissement de la redevance incitative	23
2.5	Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés	24
2.6	Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation	24
3	ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024 ET PERSPECTIVES POUR LES ANNÉES FUTURES ..	25
3.1	Événements marquants de l'année 2024	25
3.2	Évolution prévisible de l'organisation du service en 2025.....	27

Préambule

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 Territoire desservi

1.1.1 La communauté de communes



La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) est située :

- dans la Région Grand Est en Alsace,
- dans la Collectivité Européenne d'Alsace,
- entre les agglomérations de Colmar, Mulhouse et Fribourg,
- le long du Rhin, à la frontière allemande.

La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach:

- comprend 29 communes ;
- à une surface de 329 km² ;
- est composée de 33 843 habitants au dernier recensement INSEE ;
- est classée par l'ADEME comme « mixte à dominante rurale »



1.1.2 Nombre d'habitant (population municipale)

Libellé	Densité de population (hab/km ²)	Population
Algolsheim	155,8	1 125
Appenwihr	75,1	583
Artzenheim	89,2	862
Balgau	102,2	955
Baltzenheim	86,2	558
Biesheim	151,7	2 501
Blodelsheim	96	1 972
Dessenheim	77,1	1 459
Durrenentzen	162,2	1 048
Fessenheim	124	2 299
Geiswasser	37,5	317
Heiteren	46,7	1 066
Hettenschlag	43,1	335
Hirtzfelden	59,4	1 317
Kunheim	154,9	1 835
Logelheim	201,8	910
Munchouse	65,6	1 557
Nambsheim	58,1	579
Neuf-Brisach	1 469,9	1947
Obersaasheim	79,6	1 032
Roggenhouse	71,1	461
Rumersheim-le-Haut	62,9	1 058
Rustenhart	73,8	927
Urschenheim	121,2	784
Vogelgrun	126	633
Volgelsheim	311,5	2 702
Weckolsheim	97,1	696
Widensolen	112	1 202
Wolfgantzen	117,2	1 123
TOTAL		33 843

Source : Insee – Population légales des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2024 - <https://statistiques-locales.insee.fr>

Dans le cadre de l'analyse des tonnages par habitant, la population estimée via l'outil SINOE de l'ADEME est évaluée à 34 072 habitants (*année de référence : 2022*).

1.2 Organisation du service

Le service se présente comme suit :

- Collecte des **ordures ménagères résiduelles en porte à porte**,
 - o **3 volumes de bacs disponibles** : 140, 360 et 660 L ;
- Collecte des déchets en **points d'apport volontaire (PAV)** en conteneurs pour :
 - o **Le verre** ;
 - o **Les emballages et papiers** (tous les emballages et papiers) ;
 - o **Les biodéchets** ;
- **2 déchèteries intercommunales** ;
- **2 points verts** (uniquement pour les gravats et les déchets verts) ;
- **Facturation de l'ensemble du service par une Redevance Incitative (RI) à la levée**
 - o Forfait comprenant : 12 levées de bac OMR, le service de déchèteries et points verts (24 passages/an), la collecte des emballages recyclables et biodéchets en apport volontaire, ...
 - o Facturation des levées supplémentaires en fonction du volume du bac et facturation des éventuels passages complémentaires en déchèteries.

Type de collecte	Collecte en porte à porte	Point d'apport volontaire (PAV)			Points verts	Déchèteries
Type de déchets	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et Papiers	Verre	Biodéchets	Déchets verts et gravats	Déchets occasionnels des ménages

1.3 Moyens humains

Le service de gestion et de valorisation des déchets est composé en 2024 de 7 agents :

- une responsable de service ;
- une référente déchèteries;
- une référente collecte ;
- une chargée de prévention des déchets ;
- un agent de terrain ;
- deux agents relations usagers (accueil et facturation).

Le service s'appuie également sur des fonctions support : comptabilité, ressources humaines, communication, services techniques, etc.

1.4 Organisation de la collecte

1.4.1 La collecte en porte à porte

1.4.1.1 Fréquence de la collecte

La collecte est réalisée une fois par semaine, telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

LUNDI	MARDI	MERCREDI
Artzenheim Baltzenheim Durrenentzen Logelheim Urschenheim	Algolsheim Biesheim Geiswasser Vogelgrun Volgelsheim	Appenwahr Hettenschlag Kunheim Neuf-Brisach Weckolsheim Widensolen Wolfgantzen
JEUDI	VENDREDI	
Balgau Dessenheim Heiteren Hirtzfelden Namsheim Obersaasheim Rustenhart	Blodelsheim Fessenheim Munchhouse Roggenhouse Rumersheim-le-H ^t	

1.4.1.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

La collecte des professionnels est intégrée au système de collecte dans la limite de 10 000 litres par semaine pour les ordures ménagères résiduelles assimilées. Toute quantité de déchets d'activités économiques présentée à la collecte supérieure à cette quantité, sera refusée.

1.4.2 Les points d'apport volontaire (PAV)

1.4.2.1 Les consignes de tri

LES EMBALLAGES ET PAPIERS

TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT !



Bouteilles et flacons en plastique



Papiers, emballages en carton et briques alimentaires



Emballages en métal et boîtes de conserve



Barquettes, pots, films alimentaires, boîtes en plastique, sacs et sachets en plastique

LES MOUCHOIRS EN PAPIER ET LES ESSUIE-TOUT SONT À JETER DANS LE CONTENEUR À BIODÉCHETS OU, À DÉFAUT, DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES.

LE VERRE



BOUTEILLES EN VERRE
(sans couvercle ni bouchon)



BOCAUX, POTS ET FLACONS DE PARFUM EN VERRE
(sans couvercle ni bouchon)

NON LAVÉS, ILS SE TRIENT AUSSI.

LES ORDURES MÉNAGÈRES



PRODUITS D'HYGIÈNE
(cotons démaquillants, serviettes hygiéniques, etc.)



PETITS OBJETS CASSÉS (en plastique, en caoutchouc, en ferraille)



COUCHES, LITIÈRE MINÉRALE POUR ANIMAUX



SAC D'ASPIRATEUR



VAISSELLE ET VERRES CASSÉS

Je jette le reste de mes déchets dans le bac à ordures ménagères. Ils doivent être déposés dans un sac bien fermé.

LES TEXTILES - LINGE - CHAUSSURES

EN PARTENARIAT AVEC Re_fashion
Plutôt que de vous en séparer, avez-vous pensé à le réparer ?



VÊTEMENTS



CHAUSSURES
(attachées par paire)



LINGE DE MAISON



PETITE MAROQUINERIE

LES BIODECHETS

DANS LE CONTENEUR À BIODÉCHETS

AUTORISÉS

- Restes de repas crus ou cuits, épluchures, aliments périmés, mouchoirs et essuie-tout blancs souillés, coquillages, crustacés, sachets de thé, marc de café, os, etc.

INTERDITS

- Déchets verts, biodéchets emballés dans des sacs plastiques, emballages non biodégradables, litière, couches, cendres, sacs à déjections canines, etc.

OU ENCORE MIEUX

DANS MON COMPOSTEUR

➤ Éviter les restes de nourriture carnée, coquillages et crustacés (temps de décomposition plus long en compostage domestique).



À DÉPOSER DANS UN SAC FERMÉ (30L max)



Vente de composteurs par la communauté de communes à prix réduit.





Sacs kraft à récupérer dans les mairies et à l'accueil du service Prévention et Gestion des Déchets (Déchèterie - Biesheim)

BRAVO ! VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES VONT DÉSORMAIS FERTILISER LES TERRES AGRICOLES DE NOS RÉGIONS OU DE VOTRE JARDIN.

La communauté de communes a édité un guide « déchets », faisant état des consignes de tri. Ce document est distribué dans les boîtes aux lettres.

1.4.2.2 Points d'apport volontaire dans les communes

Il est mis à disposition en 2024, sur le territoire de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, 440 conteneurs de collectes sélectives répartis sur 83 points d'apport volontaire.

- 275 conteneurs pour les emballages et les papiers (dont 116 conteneurs enterrés) ;
- 119 conteneurs pour le verre (dont 56 enterrés) ;
- 46 conteneurs pour les biodéchets (dont 36 semi-enterrés).

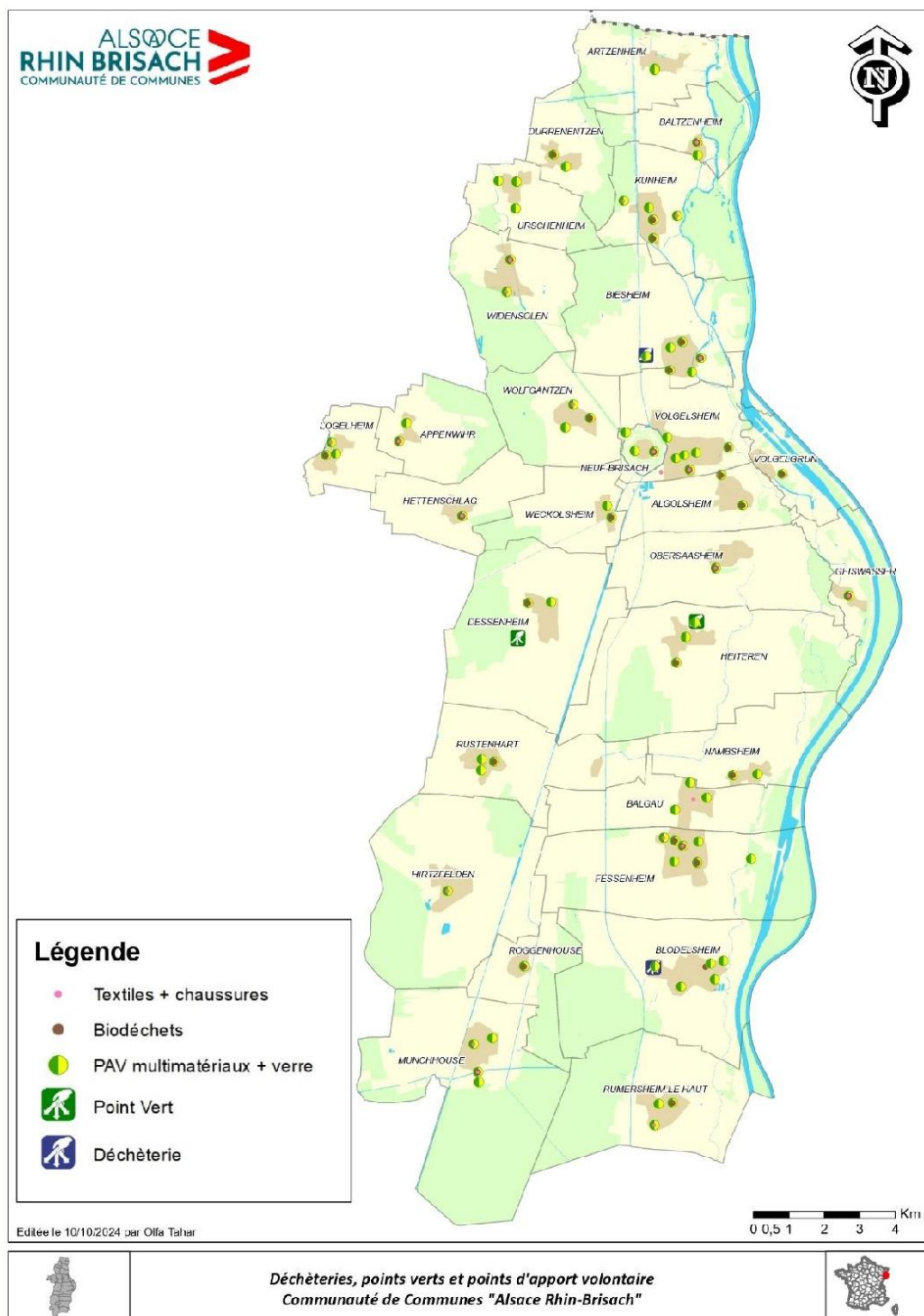
Une cartographie de l'emplacement de ces conteneurs est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse : <https://cc-alsacerhinbrisach.fr/vos-services/gestion-des-dechets/collecte-apport-volontaire-et-porte-a-porte/#tri>

- La collecte du flux emballages et papiers est effectuée a minima 2 fois par semaine et 3 fois sur les points les plus fréquentés ;
- La collecte du flux verre est effectuée tous les 15 jours les jeudis et vendredis au Nord (en quinconce pour moitié des communes en semaine paire, les autres en semaine impaire), les mardis au Sud, et toutes les semaines pour les communes de Blodelsheim, Fessenheim, Hirtzfelden et Rumersheim-le-Haut ;
- La collecte du flux biodéchets est effectuée 1 fois par semaine voire 2 fois pour les PAV le nécessitant.

1.5 Les déchèteries et points verts

1.5.1 Localisation des déchèteries et point verts

La communauté de communes dispose de 2 déchèteries intercommunales et 2 points verts.



1.5.2 Jours et heures d'ouverture



Pensez à vous munir de votre carte !

24 passages par an (déchèteries et points verts) compris dans la redevance.

Pour plus d'informations :
dechets@alsacereinbrisach.fr
ou 03 89 72 02 54

HORAIRES DÉCHÈTERIES

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BIESHEIM	Hiver (01/11 au 31/03)	10h - 12h 13h - 17h	10h - 12h 13h - 17h	10h - 12h 13h - 17h	10h - 12h 13h - 17h	10h - 12h 13h - 17h	10h - 17h
	Été (01/04 au 31/10)	9h - 12h 13h - 18h	9h - 12h 13h - 18h	9h - 12h 13h - 18h	9h - 12h 13h - 18h	9h - 12h 13h - 18h	9h - 18h
BLODELSHEIM	Hiver (01/11 au 31/03)	10h - 12h 14h - 17h		10h - 12h 14h - 17h		10h - 12h 14h - 17h	10h - 17h
	Été (01/04 au 31/10)	10h - 12h 14h - 18h		10h - 12h 14h - 18h		10h - 12h 14h - 18h	9h - 18h

NOUVEAUX HORAIRES POINTS VERTS

Uniquement pour les gravats et végétaux

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
DESSENHEIM	Hiver (01/11 au 31/03)	14h - 16h		14h - 16h		14h - 16h	10h - 13h
	Été (01/04 au 31/10)	14h - 18h		14h - 18h		14h - 18h	9h - 13h
HEITEREN	Hiver (01/11 au 31/03)		10h - 12h		10h - 12h	10h - 12h	14h - 17h
	Été (01/04 au 31/10)		9h - 13h		9h - 13h	9h - 13h	14h - 18h

Les horaires d'hiver commencent le 1^{er} novembre et les horaires d'été commencent le 1^{er} avril.
Les déchèteries sont fermées pendant les jours fériés.

1.5.3 Liste des déchets acceptés en déchèteries et aux points verts :

Déchèteries :

- Cartons
- Films plastiques PEBD
- Plastiques rigides
- Bois
- Métaux
- Plâtre
- Déchets encombrants incinérables* (que le bac pucé destiné aux ordures ménagères résiduelles ne peut contenir en raison de leurs volumes et poids)
- Déchets ultimes (déchets volumineux qui ne peuvent être incinérés)
- Objets de la maison (meublier, literie, rideaux, stores)
- Articles de bricolage et jardinage
- Jeux et jouets
- Déchets verts
- Gravats
- Huisseries (porte, fenêtres)
- Pneumatiques usagés provenant de véhicules légers issus des particuliers
- Huiles minérales (moteur)

- Huiles végétales (friture)
- Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE)
- Articles de sport et de loisir
- Articles de bricolage et jardinage thermiques
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : restes de peintures, vernis, solvants, détergents, produits phytosanitaires organiques et chimiques, acides, bases, filtres à huile, comburants, aérosols, outillages du peintre
- Batteries
- Piles
- Ampoules à économie d'énergie, tubes néons
- Cartouches d'encre
- Capsules café type « Nespresso® »
- Radiographies
- Textiles, Linges de maison, Chaussures (TLC)
- Objets réutilisables en ressourcerie

Points verts :

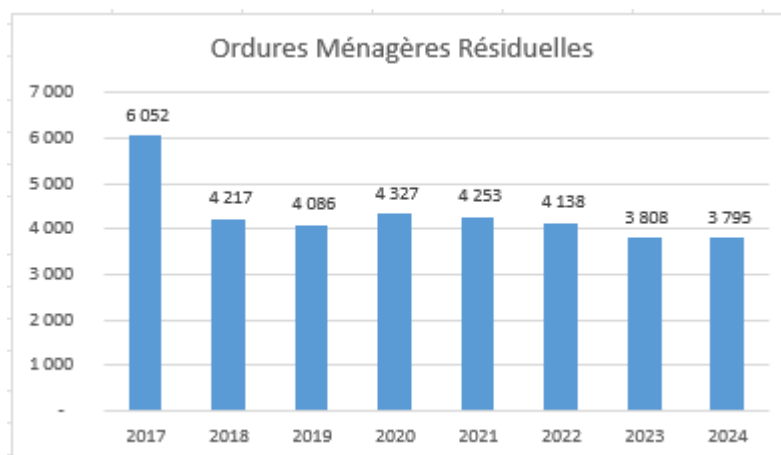
- Gravats
- Déchets verts

**les déchets incinérables ne doivent pas mesurer plus d'1 m pour ne pas perturber le fonctionnement de l'usine d'incinération.*

1.6 Tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire

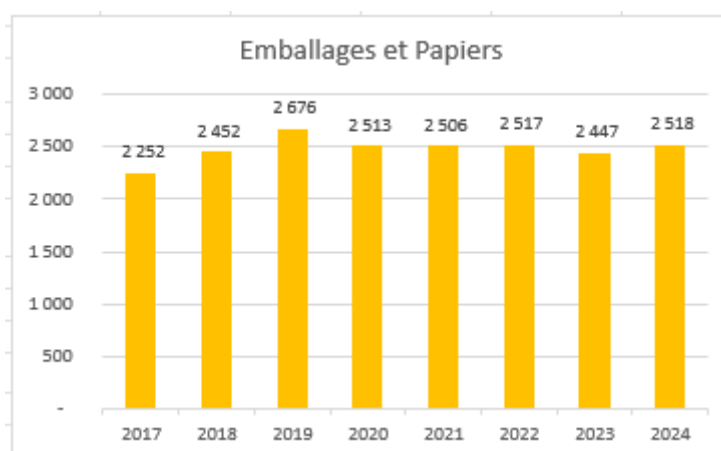
1.6.1 Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

3 795 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en porte à porte en 2024 soit 112 kg/habitant. Ce volume de déchets est en baisse régulière depuis la mise en œuvre de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach en 2018.



1.6.2 Emballages et papiers

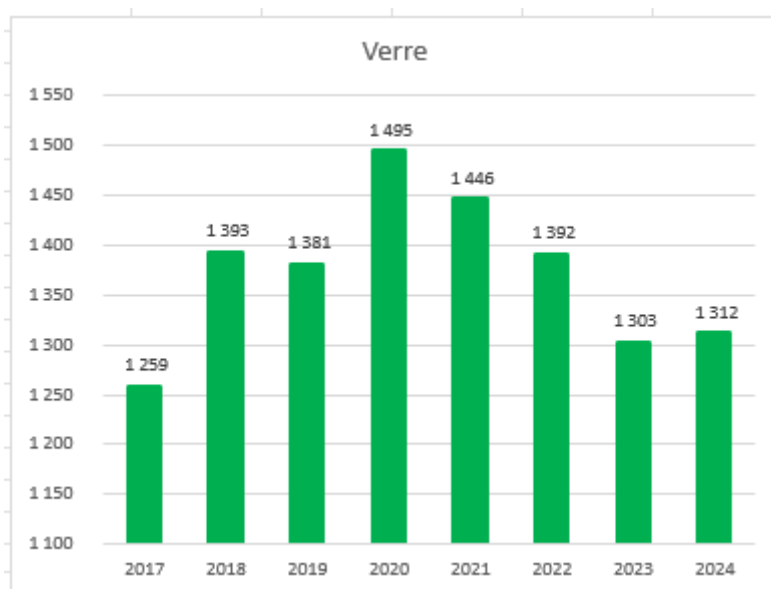
En 2024, nous constatons une légère hausse des tonnages concernant la collecte des emballages et papiers avec 2 518 tonnes collectées en points d'apport volontaire. Cela représente une production d'environ 74 kg/habitant d'emballages et de papiers.



Parmi ces 2 518 tonnes d'emballages et papiers nous constatons la présence de 515 tonnes de déchets indésirables soit 20,4 % de refus dans le tri. Cela occasionne un préjudice de plus de 76 200 € en 2024 qui se répercute sur l'ensemble des usagers du service (environ 5€ par foyer/an).

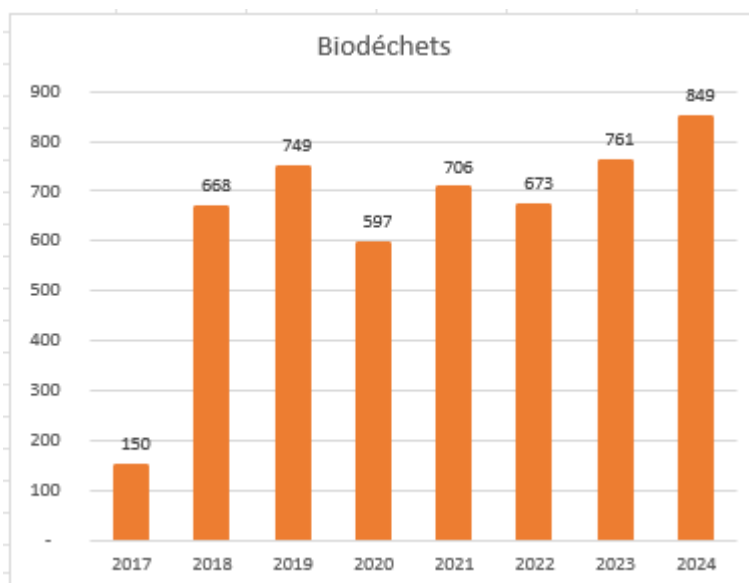
1.6.3 Verre

Nous constatons en 2024 une légère hausse des tonnages de verre collectés, 1 312 tonnes de verre ont été collectés en points d'apport volontaire sur le territoire, soit 39 kg/habitant.



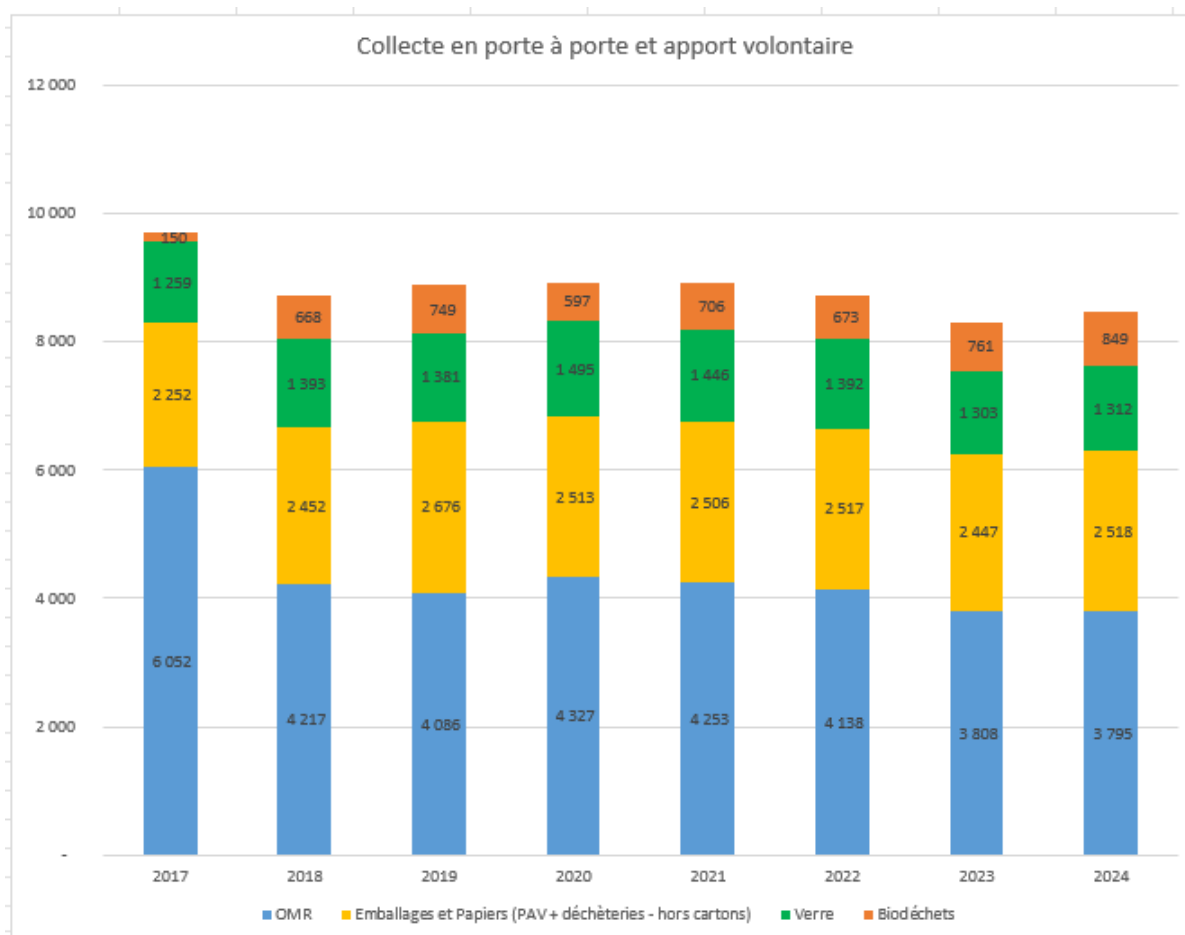
1.6.4 Biodéchets

En 2024, il a été collecté 849 tonnes de biodéchets en apport volontaire soit 25 kg/habitant. Ces tonnages sont en hausse par rapport à 2023.



1.6. Ensemble des tonnages collectés en porte à porte et apport volontaire

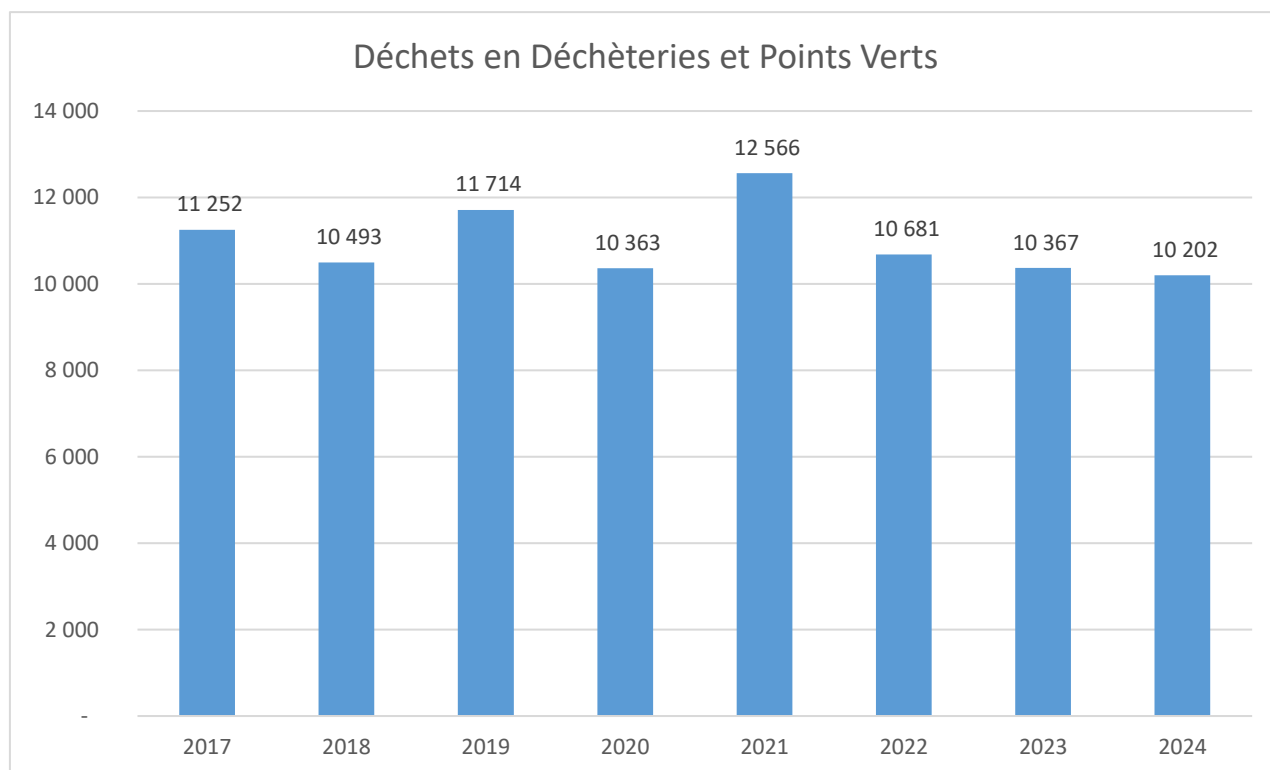
En 2024, les tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire sont en légère hausse et représentent au total **8 612 tonnes** de déchets (en ajoutant les 139 tonnes de textiles-linges de maison et chaussures – TLC) soit 254 kg par habitant.



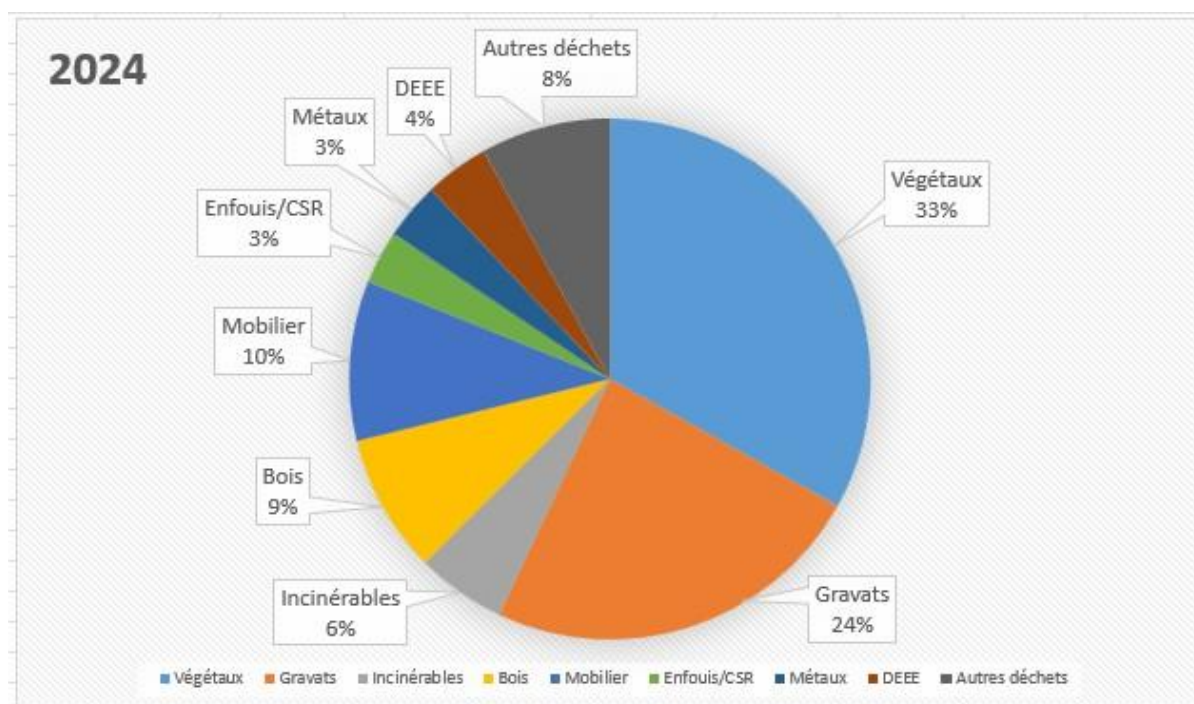
** Graphique représentant l'ensemble des flux hors TLC*

1.7 Tonnages collectés en déchèteries et points verts

En 2024, 10 202 tonnes de déchets ont été collectés en déchèteries et représentent désormais 301 kg par habitant. Nous constatons une légère baisse générale du volume de déchets apportés en déchèteries, pouvant être imputable à un meilleur suivi des prestations d'accueil des usagers.



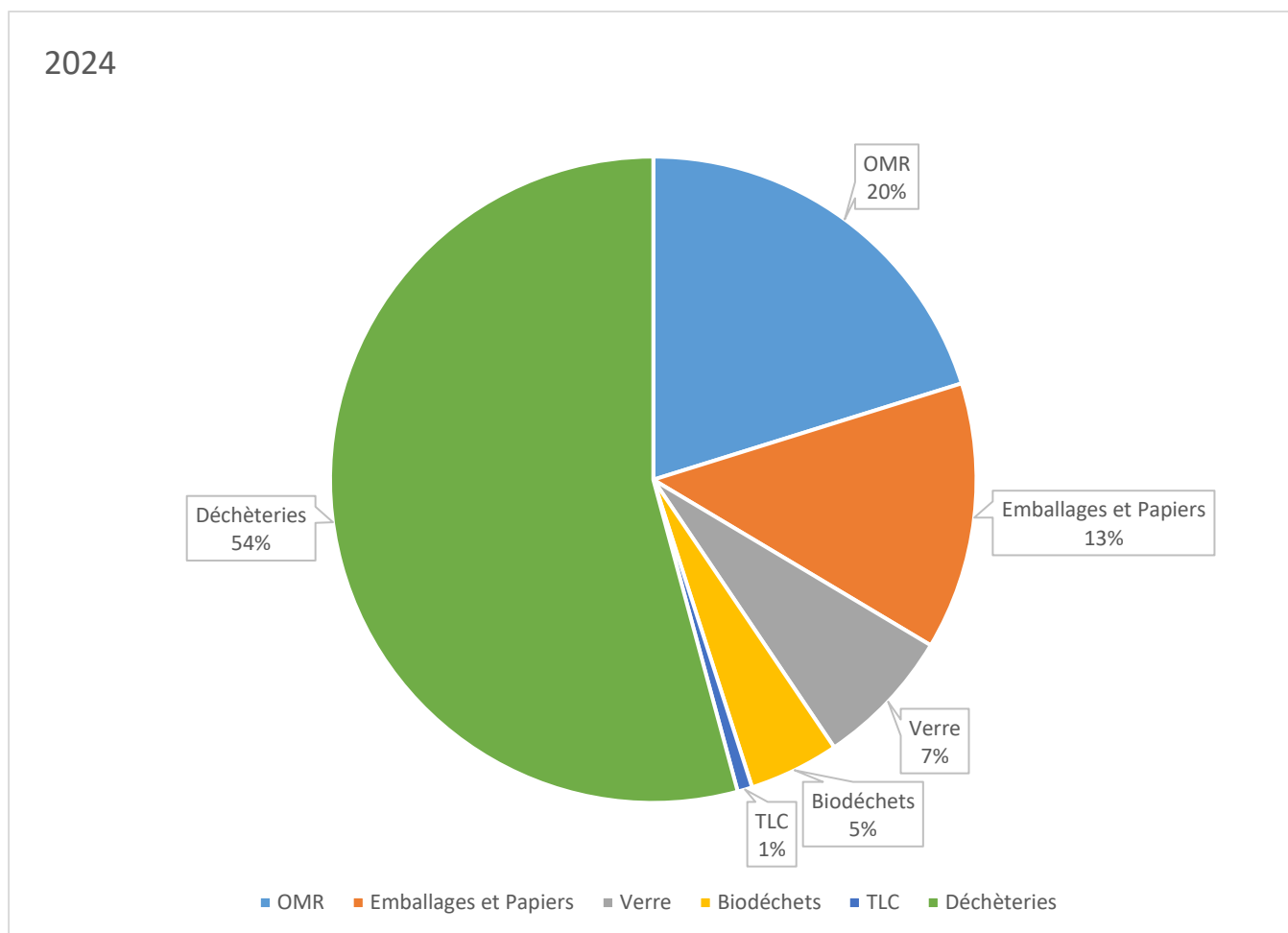
Il apparaît assez clairement que plus de la moitié des déchets apportés en déchèteries et en points verts sont les végétaux (33 %) et les gravats (24%) qui représentent à eux seuls 5 815 tonnes et 57 % du poids.



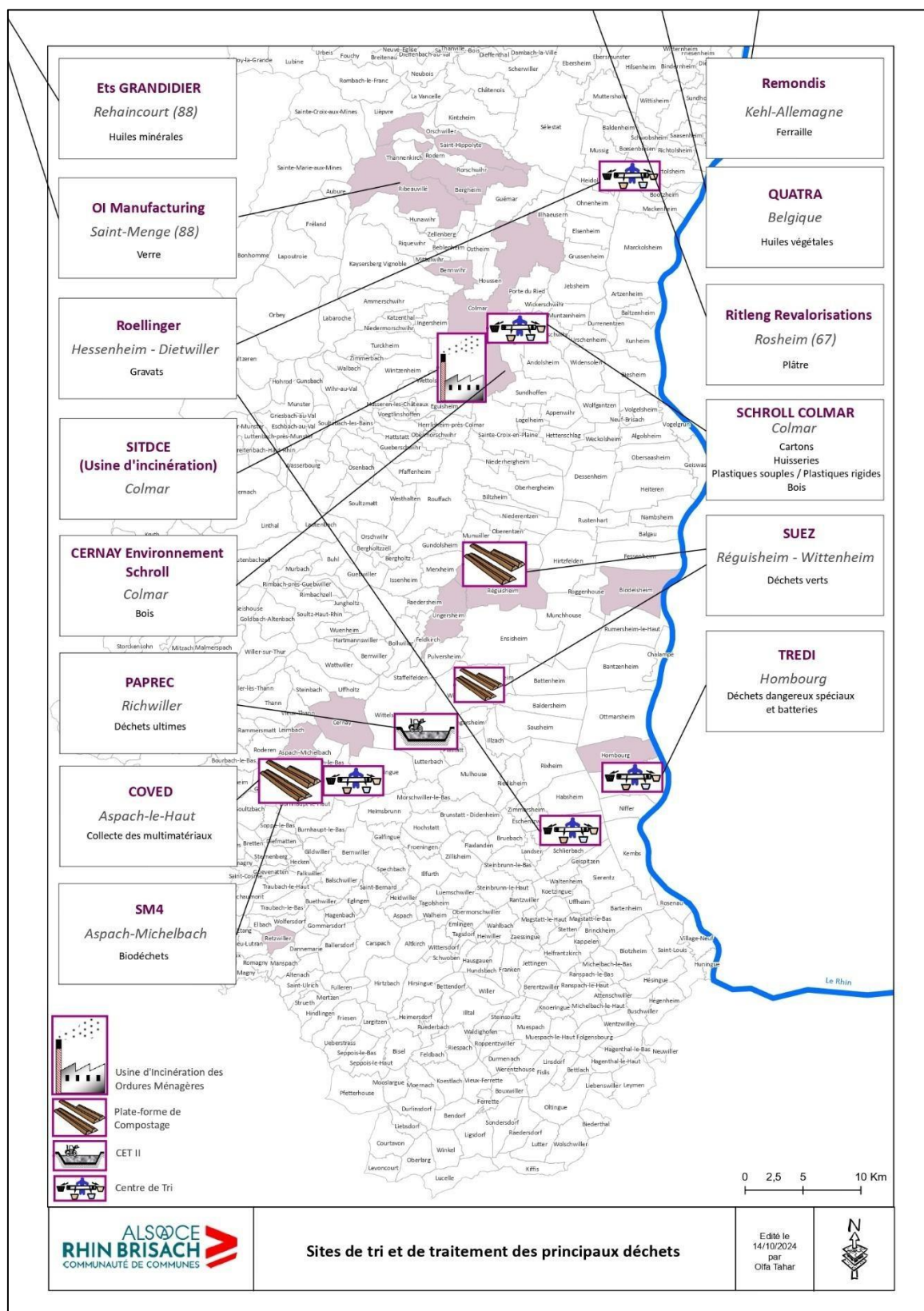
**Autres déchets : grands cartons, films plastiques, plastiques durs, huiles de vidange et huiles végétales, déchets dangereux, pneumatiques...*

Ensemble des tonnages collectés en 2024

18 814 tonnes de déchets ont été collectés en 2024 soit près de 556 kg par habitant et par an. Plus de la moitié de ces déchets sont désormais collectés en déchèteries (54%).



1.8 Sites de traitement des déchets



Nombre de sites de traitement selon leur localisation :

- 9 dans le Haut-Rhin ;
- 1 dans le Bas-Rhin ;
- 2 dans les Vosges,

- 1 en Allemagne,
- 1 en Belgique.

Nature des traitements et valorisation, par unité de traitement

	OMR	Emballages et papiers	Verre	Biodéchets
Centre de Valorisation Energétique avec récupération de chaleur à Colmar	✓			
SCHROLL, centre de tri à Colmar		✓		
OI Manufacturing, centre de recyclage (88)			✓	
Plateforme de compostage à Aspach-Michelbach				✓

1.9 Sensibilisation des usagers et prévention à la production des déchets

Suite à la déclinaison des actions définies dans le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, la CC Alsace Rhin Brisach a souhaité poursuivre son engagement dans cette thématique et a ainsi créé un nouveau programme d'actions à compter de 2023. Ce programme s'axe sur l'évitement des déchets, soit le zéro déchet, le réemploi, la réparation, la réduction des déchets et en dernier lieu le recyclage. C'est ce qu'on appelle la stratégie des 5R : refuser, réduire, réutiliser, réparer et recycler.

Cela s'est notamment matérialisé en 2024 par :

- ☑ Organisation d'ateliers sur les thématiques du zéro déchet, du réemploi, et de la réparation à destination des habitants du territoire. Ces ateliers constituent un calendrier annuel portant sur des sujets diversifiés (couture, création de mobilier décoratif à partir de matériaux de récupération, création de savons, ou cosmétiques maison, jardinage au naturel réutilisant les déchets verts au jardin, réparation de vélos, furoshiki, etc.) avec 17 animations proposées (hors Repair Cafés) soit **176 participations et 153 personnes différentes en 2024** ;
- ☑ Programmation du calendrier annuel de Repair Cafés sur le territoire : poursuite de la convention de partenariat entre la CC Alsace Rhin Brisach et l'association Repair Café Alsace Rhin Brisach : 11 ateliers Repair Café ont eu lieu en 2024 avec un total de **254 participants différents, 260 objets réparés sur 404 objets apportés** pour diagnostic & réparation, soit environ 1.1t de déchets évités et **63.5% de taux de réparation** ;



- ☑ Proposition d'animations de sensibilisation aux déchets et à l'éco-consommation réalisées dans les écoles primaires et maternelles du territoire, en partenariat avec la Maison de la Nature du Vieux Canal. Au total, la MNH a réalisé **93 demi-journées d'animations sur ces thématiques et 703 enfants ont été sensibilisés** ;
- ☑ Organisation d'un atelier-conférence « Préparer son jardin pour l'hiver » sur la thématique de l'utilisation des « déchets verts » au jardin animé par Eric CHARTON : 25 participants ;
- ☑ Poursuite de l'opération de vente de composteurs à prix réduit aux usagers avec une nouveauté depuis l'automne 2024 : les demandes d'acquisition se font désormais via un formulaire en ligne sur notre site internet et une formation au compostage de 20 min est obligatoire pour retirer son composteur : **123 composteurs distribués en 2024 et 95 foyers dotés**. La baisse du nombre de composteurs distribués par rapport à 2022 s'explique par un retard dans nos délais d'approvisionnement en composteurs ;
- ☑ Organisation d'une formation CNFPT délocalisée sur le territoire de la CCARB sur la réduction et la valorisation des déchets en espaces verts à destination des agents communaux du territoire de la CCARB : **19 agents ont été formés** sur 2 journées consécutives mixant théorie et terrain ;
- ☑ Développement du projet de jardin pédagogique sur une parcelle des espaces verts de la déchèterie à Biesheim avec organisation d'ateliers sur le jardinage naturel (haie sèche, buttes de permaculture...) et le compostage in situ ;
- ☑ Gestion des demandes de prestations exceptionnelles (location de matériel) dans le cadre d'événements culturels ou sportifs, destinées aux associations et aux professionnels du territoire avec un conseil en amont au choix des contenants et à la réduction des déchets produits lors de la manifestation : **42 prestations exceptionnelles** ont été traitées en 2024 ;
- ☑ Coordination de l'opération Elsassputz de la Collectivité Européenne d'Alsace auprès des communes : **12 communes participantes avec 19 opérations de ramassage au total, 460 kg d'OMR collectées** spécifiquement.



2 LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Modalité d'exploitation du service public de prévention et de gestion

L'ensemble des prestations de collecte et de traitement des déchets est réalisé via des prestations de services. Les prestations réalisées en régie sont les suivantes :

- La gestion technique, administrative et financière du service,
- La facturation de la redevance incitative,
- L'accueil des usagers à la communauté de communes,
- La prévention à la réduction des déchets,
- La livraison des bacs d'ordures ménagères,
- Le contrôle des prestations et du bon état du mobilier de collecte en apport volontaire.

2.2 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement (en € HT)

Fonctionnement :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à environ **4,066 M€**. Elles comprennent notamment :

- **3.274 M€ (81%)** : dépenses à caractère général dont 3.038 M€ de dépenses liées à la collecte, au tri et au traitement des déchets ménagers ainsi que d'autres dépenses (fluides, entretien, réparations...),
- **488.624 k€ (12%)** : dépenses de personnel,
- **282.886 k€ (6%)** : dotation aux amortissements correspondant à la répartition des investissements selon leur durée d'utilisation,
- **23.638 k€ (1%)** : intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **6.281 M€**. Elles comprennent notamment :

- **4.477 M€ (71%)** : recettes d'exploitation dont 3.232 M€ de redevance déchets et 1.245 M€ de soutiens des éco-organismes et revente de matériaux,
- **1.719 M€ (28%)** : excédent de fonctionnement 2023 reporté en 2024,
- **64.16 k€ (1%)** : reprise de subventions d'investissement.

Investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **562.107 k€**. Elles comprennent :

- **278.45 k€ (50%)** : dépenses liées à la construction de la nouvelle déchèterie à Biesheim,
- **107.534 k€ (19%)** : acquisition de conteneurs pour les points d'apport volontaire et bacs de collecte,
- **90.597 k€ (16%)** : remboursement de l'emprunt bancaire,
- **64.16 k€ (11%)** : reprise des subventions d'investissement,
- **21.635 k€ (4%)** : déficit 2023 reporté en 2024.

Les recettes d'investissement s'élèvent à **508.742 k€**. Elles comprennent notamment :

- **262.886 k€ (52%)** : autofinancement (amortissements),
- **222.500 k€ (44%)** : subventions relatives à la construction de la nouvelle déchèterie à Biesheim,
- **21.365 k€ (4%)** : déficit d'investissement 2023 couvert par l'excédent de fonctionnement 2023.

		CA 2024
Fonctionnement	Dépenses	4 066 921.72
	Recettes	4 561 357.70
Résultat de fonctionnement exercice 2024		494 435.98
Excédent 2023 reporté en 2024		1 719 918.75
Résultat de fonctionnement cumulé		2 214 354.73
Investissement	Dépenses	540 741.90
	Recettes	508 742.57
Résultat d'investissement exercice 2024		-31 999.33
Déficit 2023 reporté en 2024		-21 365.63
Résultat d'investissement		- 53364.96
Résultat de clôture 2024		2 160 989.77

Le résultat de clôture de l'année 2024 s'élève à **2 160 989.77 €** dont :

- Résultat de fonctionnement cumulé : **2 214 314.73 €** (dont résultat de l'exercice 2024 : 494 435.98 €),
- Résultat d'investissement : **-53 364.96 €** (dont résultat de l'exercice 2024 : -31 999.33 €).

2.3 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Ensemble des prestations rémunérées à des entreprises, collectivités ou association d'un montant annuel supérieur à 10 000 €.

Dépenses de fonctionnement		
Entreprises	Prestations	Montants HT
SCHROLL COLMAR SAS	Tri des emballages et papiers, gestion des déchèteries et points verts, transport en bennes	982 976
SAS COVED	Collecte des emballages et papiers et traitement des déchets ultimes en déchèteries	524 371
SUEZ RV Nord Est	Collecte des ordures ménagères résiduelles	490 445
SITDCE	Incinération des déchets	410 528
SOC RECYBIO	Collecte des déchets alimentaires	279 618
ESPOIR ASSOCIATION	Gestion des déchèteries et points verts, organisation d'ateliers zéro déchets	206 538
SUEZ Organique	Collecte et traitement des déchets verts	141 586
RECYCAL	Collecte du verre	89 865
TREDI	Collecte et traitement des déchets dangereux	57 556

COLMAR AGGLOMERATION	Accès à la déchèterie à Muntzenheim (solde 2022)	50 277
AMIANTEKO	Collecte et traitement de l'amiante (opération ponctuelle)	25 968
TRADIM	Logiciel de gestion et de facturation	24 639
ASTECH	Maintenance-réparation de conteneurs enterrés (PAV)	22 849
VIALIS	Abonnement et consommation électrique déchèterie et points verts	14 296
ROELLINGER	Collecte et traitement des gravats	13 797

Dépenses d'investissement		
Entreprises	Prestations	Montants
EUROVIA ALSACE LORRAINE	Travaux déchèteries à BIESHEIM	118 447
COLLECTAL	Fourniture conteneurs	92 594
ZWICKERT	Travaux déchèteries à BIESHEIM	44 819
SAS SERUE INGENIERIE	Travaux déchèteries à BIESHEIM	25 073
SOVEC ENTREPRISES	Travaux déchèteries à BIESHEIM	23 295
ESPOIR ASSOCIATION	Achat composteurs bois	14 053
SCHOENENBERGER SA	Travaux déchèteries à BIESHEIM	12 047
GARDIGAME SAS	Achat composteurs	11 880

2.4 Modalités d'établissement de la redevance incitative

Type abonnements	Tarif TTC de la Redevance Incitative
Quote-Part Frais Généraux	34.86 €
Quote-Part Accès en déchèterie	83.26 €
Quote-Part Collecte des OMR	16.91 €
Quote-Part Collecte en apport volontaire	47.77 €
Abonnement par bac 140 L (incluant 12 levées)	38.75 €
Abonnement par bac 360 L (incluant 12 levées)	99.33 €
Abonnement par bac 660 L (incluant 12 levées)	181.85 €

Les abonnements comprennent 12 levées du bac à ordures ménagères résiduelles dans la part fixe et 24 passages en déchèterie.

Tarifs des levées supplémentaires :

Bac	Tarif TTC d'une levée supplémentaire
140 L	2,10 €
360 L	5,26 €
660 L	9,55 €

Tarif d'un passage supplémentaire en déchèterie :

Passage supplémentaire	Déchèterie (au-delà de 24 passages) - € TTC
Particulier	6,62 €

PART VARIABLE DECHETERIES - PROFESSIONNELS :

PART VARIABLE PAR CATEGORIE DE DECHETS		€ TTC/m3
Huisseries		35.49 €
Non-incinérables		22.36 €
Plâtre		17.53 €
Incinérables		15.22 €
Plastiques rigides		7.67 €
Bois		7.14 €
Plastiques souples		6,93 €
Végétaux		6,41 €
Gravats		6,29 €

2.5 Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés

2.2.1. Aides publiques

Organismes	Nature comptable	Montant des recettes
Région Grand Est (solde du soutien à la création de la déchèterie à Biesheim)	Investissement	62 500
ADEME (Etat – solde du soutien à la création de la déchèterie à BIESHEIM)	Investissement	160 000
TOTAL		222 500

2.2.2. Organismes agréés

Organismes	Nature comptable	Montant des recettes en €
CITEO (Eco-Organisme Emballages et Papiers)	Fonctionnement	839 763
ECO-MAISON	Fonctionnement	26 231
ECOLOGIC	Fonctionnement	28 403
Eco DDS	Fonctionnement	4 444
REFASHION	Fonctionnement	2 750
TOTAL		901 591

2.6 Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Types de valorisation	Montant des recettes en €
Valorisation des papiers, cartons, aciers et aluminium collectés en apport volontaire	173 828
Valorisation des métaux en déchèteries	69 265
Valorisation du verre collecté en apport volontaire	39 044
Valorisation des emballages plastiques collectés en apport volontaire	53 476
Valorisation de ferrailles (anciennes bennes et conteneurs)	753
Valorisation des batteries	6 723
Valorisation des huiles minérales	506
TOTAL	343 595

3 ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024 ET PERSPECTIVES POUR LES ANNÉES FUTURES

3.1 Événements marquants de l'année 2024

3.1.1 Collecte en porte à porte et aux points d'apport volontaire :

- ☑ Dans le cadre de la mise en place de l'extension des consignes de tri :
 - Optimisation des emplacements des points d'apport volontaire,
 - Installation de nouveaux conteneurs customisés
 - Harmonisation des PAV ;
- ☑ Réalisation d'une maintenance préventive sur conteneurs enterrés ;
- ☑ Démarrage réajustement des conteneurs à biodéchets dans les communes ;
- ☑ Suppression d'une marche arrière dans une commune ;
- ☑ Avis sur les permis d'aménager dans le cadre de la collecte en porte-à-porte ;
- ☑ Traitement de 25 chantiers communaux impactant la collecte des ordures ménagères avec mise en place de points de regroupements pour les usagers ;
- ☑ Suivi des collectes et réclamations ;
- ☑ Suivi des données sous tableau de bord, et interface avec les éco-organismes.

3.1.2 Dans les déchèteries et points verts

- ☑ Finalisation et solde des dossiers de demande de subventions (ADEME, Climaxion, DSIL) ;
- ☑ Préparation du déploiement de la REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) au 1er février 2025 ;
- ☑ Ouverture des points verts à Dessenheim et Heiteren pour la collecte des végétaux et des gravats, suivi de cette transformation et travail préparatoire en lien avec la commission PGD sur les travaux à réaliser ;
- ☑ Phase test d'un partenariat avec Emmaüs pour le réemploi des objets en fin de cycle de la zone de réemploi à Biesheim ;
- ☑ Suivi approfondi de la prestation d'accueil des usagers dans les déchèteries ;
- ☑ Suivi de l'ancienne décharge de Dessenheim (analyse des lixiviats et des eaux souterraines) et mise en œuvre des travaux préconisés par l'inspection DREAL suite à sa visite du 12/06/2024 ;
- ☑ Organisation d'une opération de récupération d'amiante-ciment pour les habitants de la CCARB en décembre 2024 à Blodelsheim ;
- ☑ Lancement de l'opération de mise à disposition gratuite de compost et de broyat dans les points verts pour les habitants aux périodes automnales et printanières (depuis le 2 octobre 2024) ;
- ☑ Suivi des marchés de prestation de service et réclamations ;
- ☑ Suivi des données sous tableau de bord, et interface avec les éco-organismes.

3.1.3 Prévention

- ☑ Organisation d'ateliers sur les thématiques du zéro déchet, du réemploi, et de la réparation à destination des habitants du territoire ;
- ☑ Programmation du calendrier annuel de Repair Cafés sur le territoire ;
- ☑ Proposition d'animations de sensibilisation aux déchets et à l'éco-consommation réalisées dans les écoles primaires et maternelles du territoire, en partenariat avec la Maison de la Nature du Vieux Canal ;

- ☑ Organisation de 2 visites de sites techniques de gestion des déchets : le centre de tri SCHROLL et l'usine d'incinération SITDCE à Colmar ;
- ☑ Organisation d'un atelier-conférence « Préparer son jardin pour l'hiver » sur la thématique de l'utilisation des « déchets verts » au jardin animé par Eric CHARTON ;
- ☑ Poursuite de l'opération de vente de composteurs à prix réduit aux usagers ;
- ☑ Organisation d'une formation CNFPT délocalisée sur le territoire de la CCARB sur la réduction et la valorisation des déchets en espaces verts à destination des agents communaux du territoire de la CCARB ;
- ☑ Démarrage de la réalisation du projet de jardin pédagogique ;
- ☑ Gestion des demandes de prestations exceptionnelles (location de matériel) dans le cadre d'événements culturels ou sportifs, destinées aux associations et aux professionnels du territoire ;
- ☑ Coordination de l'opération Elsassputz de la Collectivité Européenne d'Alsace auprès des communes ;

3.1.4 Accueil et facturation

- ☑ Continuité de mise en œuvre du nouveau calcul de redevance et du paramétrage logiciel nécessaire ;
- ☑ Mise en service des appels débordants dédié au service ;
- ☑ Gestion et facturation d'environ 14 000 usagers, soit annuellement environ 3 500 000 € de prestations facturées sur les 2 semestres ;
- ☑ Régularisation d'anciens dossiers concernant des factures impayées ;
- ☑ Continuité de l'archivage numérique ;
- ☑ Mise à jour et correction des formulaires en ligne sur le nouveau site internet en lien avec le service communication ;
- ☑ Prise en compte dans le logiciel des distributions de sacs kraft aux communes et des composteurs aux habitants ainsi que des retraits de compost et broyat au niveau des points verts (estimation de volumes transmis par les gardiens) ;
- ☑ Facturation des usagers de l'opération amiante de décembre 2024.

3.1.5 Suivi terrain

- ☑ Poursuite du remplacement des consignes de tri sur l'ensemble du parc de conteneurs du territoire : dépose et pose de plaques signalétiques rivetés et autocollants (268 conteneurs concernés) ;
- ☑ Montage de cornières de sécurité anti-ouverture sur les conteneurs enterrés dans le cadre de la maintenance préventive ;
- ☑ Contrôles réguliers des points d'apport volontaire : signalements en cas de débordement, dépôt sauvage ou casse : réparations et maintenance préventive réalisées si possible en interne ;
- ☑ Déménagement de la zone de stockage présente à la Chaufferie de Volgelsheim vers le local de stockage à Biesheim (plusieurs centaines de pièces détachées et de bacs) ;
- ☑ 368 livraisons de bacs OMR et 34 interventions de maintenance pour les usagers du territoire (emménagement, changement de bac, petite réparation...) ;
- ☑ 107 contrôles adresses réalisés sur le territoire en lien avec l'équipe facturation ;
- ☑ 96 bacs OMR et 144 porte-sacs dédiés au tri livrés dans le cadre des prestations exceptionnelles ;
- ☑ Contrôle/rangement hebdomadaire de la zone de réemploi de la déchèterie à Biesheim ;
- ☑ Contrôles/suivi hebdomadaire des déchèteries et points verts ayant fait l'objet de 46 signalements

3.2 Évolution prévisible de l'organisation du service en 2025

3.2.1 Collecte en porte à porte et en apport volontaire :

- ☒ Poursuite du déploiement de nouveaux conteneurs aériens en vue de l'harmonisation du système de préhension et du code coloris du flux Emballages et Papiers ;
- ☒ Mise en œuvre du marché de fournitures et pose de conteneurs enterrés pour les communes non dotées et d'une convention de prise en charge financière pour les aménageurs ; 5 PAV déjà programmés ;
- ☒ Réflexion sur le mode de collecte des biodéchets en vue d'améliorer la couverture en du territoire ;
- ☒ Amélioration du suivi des conteneurs via un outil de gestion dédié ;
- ☒ Mise à jour du règlement de collecte et de facturation.

3.2.2 Déchèteries et points verts :

- ☒ Déploiement de la nouvelle filière « Produits et matériaux de construction du bâtiment » ;
- ☒ Réalisation des travaux de rénovation des points verts ;
- ☒ Réalisation en interne des travaux pour la création de la deuxième zone de réemploi en déchèterie à Blodelsheim ;
- ☒ Poursuite de l'opération de mise à disposition de compost et broyat pour les habitants en périodes printanière et automnale.

3.2.3 Prévention :

- ☒ Poursuite des ateliers zéro déchets à destination des usagers ;
- ☒ Poursuite du partenariat avec l'association Repair cafe pour la promotion de la réparation et du réemploi ;
- ☒ Poursuite de la sensibilisation des usagers à la prévention des déchets verts et développement du jardin pédagogique à Biesheim : ateliers pratiques pour montrer que les déchets verts peuvent être une ressource pour le jardin ;
Poursuite de la sensibilisation des usagers au compostage avec organisation d'opérations de distributions de composteurs.

3.2.4 Accueil et facturation

- ☒ Poursuite de la mise à jour du logiciel de facturation en lien avec l'agent de terrain (contrôles adresse) ;
- ☒ Facturation mensuelle des soldes de compte ;
- ☒ Gestion et facturation des prestations exceptionnelles : prêt de matériel pour des manifestations sur le territoire ;

3.2.5 Suivi terrain

- ☒ Finalisation du déménagement de la zone de stockage présente à la Chaufferie de Völgelsheim vers le local de stockage à Biesheim ;
- ☒ Développement du jardin pédagogique en lien avec la chargée de mission prévention des déchets ;
- ☒ Réalisation de la zone de réemploi à la déchèterie à Blodelsheim : aménagement d'anciens conteneurs maritimes.